

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 157

présenté par

M. Eckert, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« sont »,

le mot :

« étaient »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.